



PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal
du mercredi 3 septembre 2025

N°40/2021-2026

Présidence de **Mme Aliénor VAUTHEY**

Le Conseil communal siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du Cube à Morges.

100 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.

84 sont présents au moment de l'appel.

16 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers excusé·e·s : BALLY Marc, BASTIAN Estelle, BUSSLINGER Jean-Hugues, CLAVADETSCHER Alma, ETTER Sarah, GUEX Marc-Emmanuel, GANNA Alexandre, HASANI Argjend, PALMA Hamza, REYNOLDS Michel, VELINI Maria Grazia, WANG Ruijia, WYSS Rita

Conseillers arrivés après l'appel : ESMEL Nadège, GASKELL Veronica, SAARBACH William.

DOCUMENTS EN MAINS DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

- Ordre du jour ;
- Procès-verbal de la séance du 18 mai 2025 ;
- Préavis N° 21/9.25 – Demande d'un crédit de CHF 967'000.00 pour la réalisation des travaux d'aménagement du chemin de Tolochenaz, entre l'avenue Henry-Warnery et le chemin de Prellionnaz ;
- Préavis N° 22/9.25 – Modification des statuts et annexes de l'Association de communes Police Région Morges (PRM) ;
- Préavis N° 23/9.25 – Demande d'un crédit de CHF 805'000.00 TTC pour le remplacement du camion grue de l'Office de la propreté urbaine par un modèle entièrement électrique ;
- Préavis N° 24/9.25 – Arrêté d'imposition pour l'année 2026 ;
- Préavis N° 25/9.25 – Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2025 ;
- Rapport de commission N° 15/9.25 – Demande d'un crédit de CHF 226'000.00 TTC pour pérenniser la modification du carrefour de la place Charles-Dufour ;
- Rapport de commission N° 17/9.25 – Demande d'un crédit de CHF 466'000.00 TTC pour les travaux d'assainissement de quatre ouvrages d'art sur la Morges ;
- Rapport de commission N° 20/9.25 – Demande d'un crédit de CHF 823'000.00 TTC subventions non déduites pour les études et la réalisation du restaurant scolaire et de l'UAPE provisoires de Prairie-Nord ;
- Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de Mélanie Mojon « Voie Verte : les commerçant.es tirent le signal d'alarme » ;
- Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation du groupe PLR « Quelle stratégie de la Municipalité en matière de stationnement au centre-ville ? » ;
- Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation du groupe PSIG « Sur quelle galère vogue la cohésion sociale et logement ? »

Mme la Présidente Aliénor VAUTHEY, adresse, selon la coutume, un discours à la présidente sortante de charge, Mme Floriane WYSS. Elle s'exprime en ces termes :

« Pour compléter ces salutations, j'emprunterai exceptionnellement aujourd'hui une formule à ma prédécesseuse : chères Conseillères, chers Conseillers, je vous remercie de siéger en ce jour « pour le bien de notre ville, des Morgiennes et des Morgiens, ainsi que de toutes les personnes qui mettent un pied dans notre magnifique commune ».

C'est par ces mots que Floriane Wyss a conclu chacune des neuf séances qu'elle a présidées au cours de l'année écoulée. Si j'ai choisi de vous les rappeler ce soir, c'est qu'ils témoignent tant de l'affection que Floriane a pour notre commune, que du soin avec lequel elle a rempli sa fonction de présidente tout au long de son mandat. Durant nos séances de Bureau, puis quand elle a eu la gentillesse de me transmettre l'aide-mémoire qu'elle s'est progressivement constitué, j'ai pu constater à quel point elle a méticuleusement préparé chacune de nos

séances, en cherchant toujours à se renseigner dans le détail sur les procédures complexes – et il y en a eu plusieurs, car nous avons dû adopter de nombreux règlements au cours de cette année.

Le Bureau est une expérience intéressante, qui rassemble différents partis et différentes sensibilités hors des débats de fond, à un niveau plus organisationnel. Mais Floriane a su trouver encore autre chose pour nous rassembler : son amour de la bonne nourriture et du bon vin. Si vous ne l'avez jamais vue en action dans un restaurant, je vous recommande l'expérience : elle connaît tous les produits et les chefs locaux, peut vous conseiller dans le détail sur n'importe quel menu et vous recommander sans hésitation le meilleur vin pour accompagner votre plat. Quiconque au Bureau prétendrait avoir été mal nourri sous sa présidence, préférerait là un pieu mensonge.

Chère Floriane, j'ai vu l'émotion avec laquelle tu as pris puis as quitté cette fonction. Ce soir, je tiens donc à te remercier d'avoir été une présidente consciencieuse et toujours à l'écoute, et de me permettre de reprendre à mon tour le flambeau de manière sereine. Merci ! »

Mme la Présidente Aliénor VAUTHEY annonce cinq modifications de l'ordre du jour, au point 11 Initiatives des membres du Conseil, soit le dépôt et le développement des objets suivants :

- Interpellation du groupe PSIG : « Quelles mesures contre le racisme systémique au sein de Police Région Morges ? »
- Interpellation du groupe PSIG : « La transition énergétique ne doit pas se faire sur le dos des locataires »
- Postulat Bastien Monney et consorts : "Pour une vraie connectivité entre le centre-ville et le quartier de la Gare"
- Postulat du groupe des Vert·e·s « Conséquences de la baisse de subventions pour Jeunesse & Sport »
- Postulat du groupe UDC « Violences domestiques : une réalité alarmante, des réponses concrètes attendues »

La parole n'est plus demandée et l'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 juin 2025

Le procès-verbal est approuvé sans remarque, à l'unanimité moins 3 abstentions.

2. Nomination de deux délégué·e·s suppléant·e·s au sein du Conseil intercommunal de la PRM et nomination d'un·e délégué·e au sein du Conseil intercommunal de l'ASIME

Suite au renoncement de M. Loïc DOEBLIN et de Mme Aliénor VAUTHEY à leur fonction de délégués suppléants, deux postes sont à pourvoir au sein du Conseil intercommunal de la PRM.

M. Michael FURHOFF du groupe PSIG propose la candidature de M. Lucien REY au sein du conseil intercommunal de la PRM.

M. Michael FRANCESCATO propose la candidature de Mme Floriane WYSS au sein du conseil intercommunal de la PRM.

Suite au renoncement de Mme Aliénor VAUTHEY à sa fonction de déléguée, un poste est à pourvoir au sein du Conseil intercommunal de l'ASIME.

M. Michael FURHOFF se propose comme remplaçant d'Aliénor Vauthey au sein du conseil intercommunal de l'ASIME.

Les élections sont tacites.

3. Communications du Bureau

Mme la Présidente Aliénor VAUTHEY annonce cinq communications :

- **1^{ère} communication** : les prochaines votations fédérales et cantonales auront lieu le dimanche 28 septembre. Le dépouillement sera assuré, comme d'ordinaire, par le Bureau élargi. Comme cela a été fait l'année dernière, des élèves du gymnase de Morges participant à un Atelier civique et leur enseignant viendront observer une partie du dépouillement.
- **2^{ème} communication** : le souper du Conseil communal aura lieu le mercredi 21 janvier 2026. Des informations plus précises concernant le lieu et le menu vous parviendront ultérieurement.
- **3^{ème} communication** : le Bureau rappelle qu'en cas d'arrivée d'une Conseillère ou d'un Conseiller après l'appel, il convient de continuer de s'annoncer en bonne et due forme auprès des secrétaires, malgré le vote électronique. Dans le cas contraire, le décompte correct des jetons de présence ne peut être garanti.
- **4^{ème} communication** : le Bureau rappelle également que le rendu des rapports de commission est fixé *au plus tard* le dimanche qui précède la séance du Bureau, soit dix jours avant le Conseil.
- **5^{ème} communication** : les Conseillères et Conseillers s'exprimant au point « Simples questions, vœux et divers » sont priées, dans la mesure du possible, de remettre le texte de leur intervention à la Secrétaire immédiatement après la séance, de manière à faciliter la rédaction du procès-verbal, ce point précis devant être rendu à la Municipalité pour le vendredi qui suit la séance à midi.

4. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce 8 communications orales et lit les trois premières.

- **Participation de la Ville de Morges au défi cycliste Cyclomania**

Durant tout le mois de septembre, la Ville de Morges prend part au défi Cyclomania, une action participative nationale organisée par l'association PRO VELO.

Porté par une dynamique engageante, avec des récompenses à la clé, Cyclomania a pour but de promouvoir la mobilité douce en milieu urbain. L'action vise à sensibiliser la population aux bienfaits du vélo en tant que mode de transport respectueux de l'environnement et bénéfique pour la santé. Le défi cherche ainsi à encourager la population à tester le vélo et à l'inciter à l'utiliser davantage au quotidien.

En parallèle du défi cycliste, deux ateliers gratuits portant sur la circulation, accessibles sur inscription, sont organisés. Le premier atelier du samedi 6 septembre, destiné aux familles, a pour objectif de renforcer l'autonomie à vélo des enfants en milieu protégé, avec la possibilité d'une première sortie sur route. Le second atelier, également le 6 septembre, s'adresse aux cyclistes souhaitant perfectionner leurs déplacements en circulation, afin de gagner en confiance et en sécurité sur la route. Les deux ateliers se tiendront sur le site de Beausobre, devant le Cube. Ces activités se trouvent dans l'agenda de la Ville.

L'ensemble de la population de Morges est invité à participer à cet événement, que ce soit à pied ou à vélo.

- **Compensation du ch. des Zizelettes – Projet d'aménagement d'une rue cyclable**

Pour relier le quartier de Riond-Bosson depuis la gare, de nombreux piéton·nes et cyclistes empruntent aujourd'hui le chemin des Zizelettes. Dès l'année prochaine, ce chemin ne sera toutefois plus accessible. En effet, les travaux de mise en conformité de la gare de Morges et la mise en place d'une troisième voie ferroviaire impliqueront la fermeture de ce cheminement pendant plusieurs années et une réduction importante de son gabarit une fois les travaux terminés.

Suite à ce constat, La Municipalité a été proactive et a demandé aux CFF de lancer une étude d'opportunité afin de compenser la fermeture du chemin des Zizelettes. Celle-ci a été pilotée par la Ville de Morges et entièrement financée par les CFF, de même que la réalisation. L'étude menée a permis d'identifier le chemin Claude-Anet, le chemin du Bochet et la rue des Uttins, comme itinéraire de remplacement viable, afin d'assurer une perméabilité est-ouest continue pour les piéton·nes et cycles. Le choix s'est porté sur l'aménagement de la zone 30 en rue cyclable, soit une variante de zone 30 km/h qui permet de déroger à la priorité de droite et donne la priorité aux modes doux. Ce cheminement s'inscrit également dans les planifications directrices communales (PDCom des mobilités) comme un axe structurant de mobilité piétonne et cyclable.

Ce projet d'aménagement représente une bonne opportunité de compenser la fermeture du chemin des Zizelettes durant les prochaines années. Les nouveaux aménagements, qui ont été présentés à la CCUM du 19 juin 2025, profiteront aussi bien aux piéton·nes qu'aux cyclistes, tout en restant accessible aux automobilistes. Une publication du projet dans la Feuille des Avis Officiels (FAO) va avoir lieu prochainement.

- **Déménagement de la réception de l'Hôtel-de-Ville**

Le projet de réaménagement des locaux de l'Hôtel de Ville suit son cours. Dès l'automne 2025, Morges Région Tourisme, chargé de la promotion touristique du district, s'installera dans le hall de l'Hôtel de Ville.

Dans le souci d'assurer à la population un accueil de qualité, tout en tenant compte des contraintes actuelles (pour anticiper les travaux et limiter les fréquents déménagements entre les étages), la Municipalité vous informe que la réception de l'administration communale sera déplacée dès demain matin au 2^e étage de l'Hôtel-de-Ville, soit au greffe municipal. Une signalisation provisoire sera installée afin de guider les personnes jusqu'au guichet.

La vente des cartes journalières CFF et CGN, ainsi que la billetterie du Théâtre de Beausobre, pourra continuer à se faire au 2^e étage de l'Hôtel de Ville, de même que les autres démarches administratives (naturalisation, cartes de votes, ...).

Pour les votations du dimanche 28 septembre, le bureau de vote sera situé à la salle des Pas Perdus de 9h30 à 11h. Une signalisation adéquate sera posée.

Dès mi-octobre, Morges Région Tourisme procédera à l'aménagement de son nouvel espace d'accueil à l'Hôtel de Ville, selon un concept entièrement repensé, s'inscrivant pleinement dans son positionnement de slow tourisme.

À découvrir dès le 6 novembre, date d'ouverture de la nouvelle Maison du Tourisme.

Pour la votation du 30 novembre 2025, une partie du hall de l'Hôtel de Ville sera libérée afin de permettre l'installation du bureau de vote, accessible jusqu'à 11 h.

- **Information Travaux de l'OFROU : assainissement du pont de la gare**

Mme la Municipale Laure JATON lit la communication suivante :

La Municipalité vous informe que, l'OFROU commence ces prochains jours les travaux d'assainissement du pont autoroutier de la Gare de Morges, construit en 1963, et aujourd'hui fragilisé. Une séance d'information publique a été organisée par l'OFROU le 20 août 2025 au CUBE, à Beausobre, pour présenter le projet et ses impacts à la population. La Ville de Morges, au travers du Journal de Morges, a également consacré une double page à ces travaux dans son édition tout-ménage du 29 août.

La Ville de Morges accompagne l'OFROU pour ce projet, dans l'objectif de maîtriser l'impact de ce chantier important et les nuisances inévitables qui en découleront.

Ainsi, pendant les travaux prévus de début septembre 2025 à fin 2027, la plupart des infrastructures communales seront adaptées et relocalisées. Les stationnements deux-roues motorisés et cyclistes seront déplacés devant la caserne du SIS Morget, complété par des emplacements supplémentaires rue de la Gare et rue Centrale ; les places « dépose-minute » actuellement sous le pont de l'autoroute seront déplacées sur la rue de la gare, en face des dépose-minute actuelles donnant accès directement aux quais

Un site dédié au chantier de l'assainissement du pont autoroutier à Morges a été ouvert par l'OFROU : <https://a1-pont-gare-morges.ofrou.ch/>

- **Communication au Conseil communal du 3 septembre 2025 – Traitement suite enquête publique du Plan d'Affectation Communal (PACom)**

Mme la Municipale Laure JATON lit la communication suivante :

La Municipalité vous informe que la mise à l'enquête publique du Plan d'affectation communal (PACom), qui s'est tenue du 6 juin au 7 juillet 2025, a suscité 124 oppositions et 1 observation.

Les dispositifs d'information mis en place ont permis de renforcer le dialogue avec la population. Les permanences tenues par le Service de l'urbanisme au marché les 11 et 25 juin ont favorisé les échanges directs, utiles et constructifs avec les habitantes et habitants de Morges. Une vingtaine de personnes intéressées ont également sollicité des entretiens particuliers avec le Service de l'urbanisme.

Le travail d'analyse et de traitement des oppositions a d'ores et déjà commencé. Ainsi, conformément à l'article 40 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), des séances de conciliation seront prochainement organisées.

Le dépôt du préavis d'adoption du PACom interviendra début 2026.

- **Mise à l'enquête publique pour l'assainissement du Collège de la Vogéaz**

Mme la Municipale Laetitia MORANDI lit la communication suivante :

La Municipalité vous informe de la prochaine mise à l'enquête publique relative au projet d'assainissement du Collège de la Vogéaz.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du préavis d'études N° 1/2.23 « Demande d'un crédit-cadre de CHF 16'950'000.00 pour l'assainissement énergétique de huit bâtiments communaux, subventions non déduites ». L'objectif est de procéder à l'assainissement énergétique de ce bâtiment, propriété de la Ville de Morges depuis 1976, qui n'a connu depuis que des travaux d'entretien courant et des interventions en toiture. Ce projet comprend notamment :

- La réfection complète des façades et des vitrages ;
- L'isolation des façades par l'extérieur et l'installation d'un bardage bois,
- L'amélioration de l'isolation en toiture et l'ajout d'une centrale solaire ;
- La réfection partielle des aménagements extérieurs comprenant notamment la désimperméabilisation des sols de la cour inférieure et l'installation de jeux en bois ;

Ce projet s'inscrit dans le programme de législature 2021-2026 à travers la mesure : « rénover et assainir le parc bâti ». L'enveloppe budgétaire pour cet objet est de CHF 2'500'000.00 TTC.

Concernant le raccordement énergétique du bâtiment au futur réseau de chauffage à distance, une solution provisoire fera prochainement l'objet d'une mise à l'enquête par Morges Énergies SA dans l'attente du raccordement futur du quartier.

Le dossier d'enquête pourra être consulté à la Direction Urbanisme, constructions et espace public ainsi qu'au Greffe municipal, dans la seconde moitié du mois de septembre pour une durée de 30 jours, durant les heures d'ouverture des guichets. Il sera également disponible sur le site internet de la Ville.

- **Gestion de l'accueil familial de jour en 2026**

M. le Municipal Vincent JAQUES lit la communication suivante :

L'accueil familial de jour est un dispositif de prise en charge des enfants qui permet à des personnes autorisées de s'occuper, contre rémunération, à leur domicile, d'enfants d'autres parents durant la journée. Ce mode de garde est particulièrement adapté aux besoins des

familles qui recherchent une solution flexible et souvent plus personnalisée que les structures collectives. Encadré par les réseaux d'accueil de jour, il fait l'objet d'un suivi professionnel et d'une autorisation officielle, garantissant ainsi la sécurité et le bien-être des enfants.

En septembre 2025, il y a 29 accueillantes en milieu familial qui habitent Morges et qui au total offrent une place chaque semaine à 127 enfants.

Dans le cadre de la création du Réseau Enfance Morges, la Municipalité a décidé de déléguer pour l'année 2026, la gestion de l'accueil familial au réseau AJEMA.

Cette délégation présente plusieurs avantages. Premièrement, elle permettra au réseau AJEMA de conserver l'ensemble de son personnel jusqu'à la fin 2026. Ensuite, elle laissera le temps au Service des ressources humaines d'intégrer les changements concernant le traitement administratif et salarial du personnel de l'accueil familial. Pour le Service de l'enfance, la création du réseau en deux temps lui permettra d'être plus rapidement opérationnel. Enfin, cette année laissera le temps de rassurer et d'accompagner les accueillantes et les accueillants dans cette transition.

Concrètement, le fonctionnement prévu reste le même qu'actuellement, à savoir :

- l'ensemble du personnel qui gère l'accueil familial reste sous contrat avec l'ARASMAC ;
- les familles bénéficient des mêmes conditions d'accueil.

Un mandat de prestations entre le Réseau Enfance Morges et le Réseau AJEMA précisant les obligations de chaque partie a été convenu et signé. Le financement à charge de la Ville se fera sur la base du nombre d'accueillantes et d'accueillants habitant à Morges, en déduisant ensuite le coût de l'accueil des enfants non morgiens. Grâce à la mutualisation de certaines charges avec le Réseau AJEMA, cette solution permettra en outre à la Ville de Morges de faire des économies.

- **Pépinière urbaine**

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT lit la communication suivante :

Dans le cadre de la mise en œuvre du préavis N° 12/3.23 de la Stratégie d'arborisation et de végétalisation, un des projets pilotes est la mise en place d'une pépinière urbaine. Celle-ci sera ouverte au public à la fin du mois de septembre 2025, au cœur du Parc des Sports.

Cet aménagement provisoire poursuit plusieurs objectifs :

- lutter contre les îlots de chaleur ;
- sensibiliser la population sur les bienfaits de l'arborisation en milieu urbain ;
- offrir un espace éphémère de délasserment et de rencontre arboré ;
- améliorer la qualité environnementale du site.

Les arbres présents dans cette pépinière pourront être acquis par les résidents-es morgien·nes afin de contribuer au développement de la canopée communale sur les parcelles privées.

Au total, 83 arbres en contenants hors sol seront installés. Ils seront répartis en carrés thématiques afin de guider les visiteurs et qui comprendront des essences indigènes résilientes, des arbres persistants ainsi que des espèces offrant des floraisons remarquables.

En complément, dès l'automne 2025, de nouveaux alignements d'arbres seront plantés afin d'apporter davantage de fraîcheur aux abords des terrains sportifs.

La Municipalité a le plaisir d'inviter le Conseil communal à l'ouverture officielle de la pépinière urbaine, le samedi 27 septembre 2025, à 10 heures. Une invitation en bonne et due forme vous parviendra par courrier électronique ces prochains jours.

5. Communications des associations intercommunales

La parole n'est pas demandée.

6. Préavis de la Municipalité

N° 21/9.25 Demande d'un crédit de CHF 967'000.00 TTC pour la réalisation des travaux d'aménagement du chemin de Tolochenaz, entre l'avenue Henry-Warnery et le chemin de Prélionnaz – 1^{ère} séance de commission mardi 16 septembre 2025 à 18h30, salle Léman, av. Riond-Bosson 14. **Présidence VER.**

Les commissaires sont :

- **Gaël CORONEL**
- **Béatrice GENOUD**
- **Jordi VILLAVARDE**
- **Philippe GUEYDAN**
- **Martine ROCHAT**
- **Jean-Bernard THULER**
- **Matthias BLUME**

N° 22/9.25 Modification des statuts et annexes de l'Association de communes Police Région Morges (PRM) - 1^{ère} séance de commission : mercredi 17 septembre 2025 à 18 h 30, salle des Pas perdus, Hôtel-de-Ville. **Présidence PLR.**

Les commissaires sont :

- **Jean-Hugues BUSSLINGER**
- **Alain TROGER**
- **Catherine HODEL**
- **Marc LAMBRIGGER**
- **Sylvie TRUDU**
- **Christine PION**
- **Cédric WIDMER**

[N° 23/9.25](#) Demande d'un crédit de CHF 805'000.00 TTC pour le remplacement du camion grue de l'Office de la propreté urbaine par un modèle entièrement électrique - 1^{ère} séance de commission : mercredi 10 septembre 2025 à 18 h 30, salle Léman, av. Riond-Bosson 14. **Présidence PSIG.**

Les commissaires sont :

- **Marc TISSOT**
- **Eeva KARTANO**
- **Gilles MILLIOUD**
- **Marc LAMBRIGGER**
- **Christine MAYOR**
- **Lucien REY**
- **Vincent CORNUT**

[N° 24/9.25](#) Arrêté d'imposition pour l'année 2026 - 1^{ère} séance de commission : lundi 8 septembre 2025 à 18 h 30, salle des Pas perdus, Hôtel-de-Ville. **Commission des finances.**

[N° 25/9.25](#) Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2025 - 1^{ère} séance de commission : lundi 15 septembre 2025 à 18 h 30, salle des Pas perdus, Hôtel-de-Ville. **Commission des finances.**

7. Rapports de commissions

- **N ° 15/9.25 Demande d'un crédit de CHF 226'000.00 TTC pour pérenniser la modification du carrefour de la place Charles-Dufour**

Mme Sylvie FAY, présidente-rapporteuse de la commission en charge de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport.

M. Michael FURHOFF s'exprime en ces termes :

« Si le groupe PSIG salue les améliorations que proposent ce projet notamment la sécurisation des piétons ou l'amélioration de l'écoulement du trafic, il est pauvre qualitativement parlant.

La place Dufour fait partie intégrante de l'entrée de la ville à l'ouest et tout comme la commission, le groupe PSIG s'accorde pour dire qu'il aurait été préférable que ces travaux soient compris dans un plus vaste projet de réaménagement de la place.

En termes de qualité de l'espace publique, on partirait d'une conception à l'égard des personnes assises, qui attendent, qui jouent et pas seulement pour les voitures qui traversent. On pourrait augmenter la canopée, modifier les sols selon les usages, etc. On a réalisé de bon exemple à Morges, pourquoi s'arrêter en si bon chemin ?

Les accès aux commerces et centre culturel de la Ville (restaurant, boulangerie, onglerie, cinéma, conseil financier, etc.) pourraient être valorisés, tout comme les accès piétons, l'accès au bouton poussoir côté cinéma qui est un vœu de la commission, les accès cyclistes qui doivent user des passages piétons pour accéder au parc de l'Indépendance. Enfin l'accès au quartier des rives de la Morges mériterait aussi d'être revu.

Une nouvelle installation d'un passage en « Z » ne semble pas forcément adéquate pour les piétons. Est-ce qu'il sera vraiment compris et respecté ? Est-ce que c'est un format qui accepté et encouragé par les utilisateurs ?

Sur ce site, il est prévu la renaturation de la Morges, cette modification, ainsi que celle sur les ouvrages d'art pour le Pont Charles Dufour, ainsi que les travaux de requalification de la place en 2032. Le groupe PSIG a l'impression qu'on prévoit un patchwork de travaux sur cette place sans réel lien ou synergie entre-eux. Cela sera à la population et au visiteur d'en subir les conséquences tout en sachant que cela recommencera pour un lifting complet en 2032.

Enfin, il n'est pas question que la DGMR impose quoi que ce soit au Conseil communal. C'est à lui seul de définir s'il veut ou pas dépenser cet argent de la manière proposée par la Municipalité."

Pour le groupe PSIG, le Conseil communal devrait pouvoir se prononcer sur une nouvelle étude de la Municipalité et pour cela, je dépose l'amendement suivant :

De remplacer les points 1, 1 et 2 par un point 1nouveau : de renvoyer à la Municipalité le préavis pour une nouvelle étude en tenant mieux compte des aspects qualitatifs des espaces et des accès de la place Dufour et en intégrant l'ensemble des futurs projets d'aménagements envisagés dans le secteur. »

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT apporte des précisions en distinguant la pérennisation de la phase test qui est l'objet du préavis discuté et à plus long terme la requalification de la Place Dufour.

Il revient sur la suppression du tourné à gauche depuis le centre-ville pour aller au parc des Sports qui permet la simplification des phases de feux pour gagner en fluidité pour les transports publics et la circulation en sortie de ville. De plus, la traversée piétonne sera sécurisée par un îlot central qui évitera que les piétons en attente de traversée se trouvent sur l'accès au parking de la Place Dufour.

La phase test a démontré de grosses améliorations de fonctionnement de ce carrefour et il eut été très regrettable d'attendre la requalification de la Place Dufour pour les mettre en œuvre.

Il rappelle aussi les subventions du PALM 2012 pour un montant de CHF 50'000.00 à CHF 70'000.00, qui ne sont pas éternelles. La signalisation de la phase test ne peut pas rester en place plusieurs années. La DGMR ne nous oblige pas à faire les aménagements, mais elle dit qu'il n'est pas possible de laisser cette signalisation et ces balises durant des années. Cela signifie qu'elles auraient déjà dû être enlevées. Au vu de ces arguments, la Municipalité est convaincue qu'il est nécessaire de pérenniser la phase test tel que prévu dans le préavis.

Concernant la requalification de la Place Dufour, qui ne doit pas être confondue avec la pérennisation de la phase test, selon le plan des investissements, un préavis de demande de crédit d'études sera déposé en 2027. Cette requalification inclura entre autres les infrastructures souterraines, la reconstruction du pont sur la Morges, les voies de circulation,

les accès au parking du Parc des Sports et la déambulation entre la Grand Rue et le Parc des Sports, ainsi que tous les aménagements qualitatifs de surface.

Cette requalification inscrira pour des décennies, la Place Dufour, comme entrée Ouest de qualité. Et une demande de crédit de réalisation, agendée au plan des investissements pour 2030 sera déposée auprès du Conseil communal en temps voulu. Cela représente de très gros travaux et de gros investissements. Il rappelle qu'entre 2025 et 2030 auront lieu plusieurs gros chantiers sur la zone de la Gare et la Rue de la Gare. Entre autres, la requalification de la Rue de la Gare, entre la Poste et la Place de la Gare. Au vu de cette addition de chantiers sur la zone de la Gare, il eut été impensable de rajouter les travaux de requalification de la Place Dufour sur la période 2025-2030.

Dès lors, il tient à dire que la Municipalité maîtrise parfaitement son agenda des grands travaux et chantiers et invite le Conseil communal à accepter le préavis de pérennisation.

M. Michael FURHOFF remercie pour les explications mais souligne quand même l'étonnement du groupe PSIG face à ce manque d'anticipation. Pourquoi une phase test lancée en 2023 doit tout à coup devenir définitive. Ces travaux n'empêchent pas une vision qualitative de l'ensemble de la Place. Il a été mentionné des objets pérennes à hauteur de CHF 80'000.00, soit quasiment le tiers du préavis mais on ne sait pas de quoi il s'agit. Ce préavis laisse le groupe PSIG sur sa faim.

Mme la Syndique Mélanie WYSS répond que la phase test s'est faite par opportunité. Le Conseil communal a voté un crédit qui a permis de prioriser les bus aux carrefours à feux et par conséquent lors de la réalisation de ce projet les phases de feux concernées dans ce carrefour-là ont été revues et c'est à ce moment-là que l'opportunité de fluidifier la sortie de trafic de la Ville est apparue. Il y a eu une discussion avec la DGMR et la phase test a été lancée pour vérifier si l'opportunité était bonne. La phase test a confirmé que c'était le cas et comme M. Aubert l'a dit, le Conseil communal ce soir vote sur le maintien des aménagements de la phase test ou de revenir aux aménagements ultérieurs et d'attendre 2032 ou la suite des études sur la requalification complète de ce carrefour.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond à M. Fürhoff qu'il s'agit de la bande centrale qui sera végétalisée qui remplacera l'actuelle présélection qui permettait de tourner sur le Parc des Sports. Cette bande, d'une largeur d'une présélection sera végétalisée avec des arbres et des buissons et il est fort probable qu'elle puisse être conservée dans le futur projet.

M. Michael FRANCESCATO pour synthétiser dit que soit on accepte le préavis tel quel avec des aménagements qui peuvent perdurer et on aura investi CHF 150'000.00 pour sept ans. Ou alors on renvoie le tout à la Municipalité et à ce moment-là, il faut développer un nouveau projet qui prendra entre deux, trois, quatre ans, ce qui veut dire que l'on devra remettre le carrefour en l'état et revenir à la situation qui prévalait avant, donc un centre-ville plus congestionné.

Mme la Syndique Mélanie WYSS estime que M. Francescato a bien résumé les faits, M. Aubert a parlé de la planification des travaux, le crédit d'études est prévu en 2027 c'est la suite, à horizon long terme, c'est pourquoi la Municipalité soutient la pérennisation du test.

M. Bastien MONNEY voit les choses d'une autre manière. Dans la mesure où la phase test devait durer six mois et que l'on est à près de deux ans, on peut considérer que la phase test continue jusqu'au dépôt d'un préavis qui pourra être accepté par le Conseil communal. Quand le délai a été dépassé 3 ou 4 fois, il pense que l'on peut se permettre de revenir avec un projet qui tient la route. Il n'y a pas de retour en arrière, on maintient la situation actuelle, avec les phasages des feux et les aménagements provisoires.

Mme la Syndique Mélanie WYSS explique que la Municipalité s'est engagée auprès de la DGMR à déposer ce préavis, la DGMR a fait preuve de souplesse en attendant la décision du Conseil communal ce soir. Elle ne peut pas préjuger de ce que la DGMR décidera à l'issue de cette soirée mais si le Conseil refuse ce crédit ce soir, elle ne sera pas surprise de recevoir un courrier de l'autorité compétente.

M. Nicolas HEREDIA relève que la thématique de la mobilité est particulièrement émotionnelle à Morges et ici l'on parle d'une des entrées de notre Ville, avec tous les enjeux liés au trafic, qu'ils soient individuels ou publics, mobilité douce ou motorisée. Ce que le groupe PSIG essaie de dire c'est que le projet qui est présenté au Conseil à l'heure actuelle par la Municipalité, est à son sens un projet de transition, qui manque d'ambition et à quelque part une politique saucissonnée par rapport à une vraie requalification, une vraie démarche réfléchie pour rendre cette Place Dufour plus en adéquation avec les enjeux de mobilité de notre Ville.

C'est pourquoi le groupe estime qu'il y a un travail à faire, qui certes va prendre du temps, mais qui sera investi dans quelque chose de plus qualitatif. C'est pourquoi le groupe encourage le renvoi du préavis à la Municipalité.

M. Pascal MARTIN rejoint l'idée que ce n'est pas un bon projet de réaménagement, dans la mesure où c'est un projet de pérennisation de mesure de gestion de la circulation. Le Conseil peut être d'avis que les mesures test peuvent durer et s'étendre au-delà des deux ans et donc de ne pas respecter une loi qui est au moins cantonale si ce n'est pas fédérale, il croit que ce n'est pas de la compétence du Conseil communal de modifier cette loi.

On peut aussi s'émouvoir du fait que la planification n'a pas été faite dans le bon sens, que l'on aurait pu faire cela différemment ou dans un autre temps, ou prioriser différemment les projets. Néanmoins, si on refuse le préavis, on revient quand même en arrière sur les mesures de fluidification du trafic et en particulier des transports publics ainsi que par opportunité, la sécurisation de la traversée piétonne et l'amélioration des liaisons cyclistes.

Ainsi, il recommande d'accepter ce préavis sans amendement.

M. Logan ROMANENS s'allie aux mots de M. Martin. Au niveau des investissements financiers que la Ville doit consentir, il pense que c'est sensé de soutenir en pérennisant une mesure mise en place par les Bureaux de la Ville et qui fonctionne. L'amélioration de la sécurité sur ce carrefour-là n'est pas négligeable pour les piétons.

Il soutient ce préavis sans amendement, pour améliorer la situation dans ce secteur de la Ville.

La parole n'est plus demandée, le Conseil communal passe au vote sur l'amendement de M. Michael Fürhoff dont Mme la Présidente Aliénor Vauthey rappelle la teneur : *« De remplacer les points 1 et 2 par un point 1 nouveau : de renvoyer à la Municipalité le préavis pour une nouvelle étude en tenant mieux compte des aspects qualitatifs des espaces et des accès de la place Dufour et en intégrant l'ensemble des futurs projets d'aménagements envisagés dans le secteur. »*

L'amendement est refusé par 58 voix contre 21 et 6 abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis amendé de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte :

1. de l'amortissement du montant de CHF 226'000.00 sur une période de 40 ans, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

décide :

(65 OUI 11 NON 9 abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 226'000.00 TTC pour la réalisation du réaménagement transitoire de la place Charles-Dufour, subventions non déduites ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante.

- **N° 17/9.25 Demande d'un crédit de CHF 466'000.00 TTC pour les travaux d'assainissement de quatre ouvrages d'art sur la Morges ;**

M. Bertrand GILLIARD président-rapporteur de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

Mme Nicole JUFER TISSOT insiste sur le bouton presseoir pour les personnes en situation de handicap pour traverser à hauteur du restaurant de la Rive et également sur la hauteur du trottoir qui jouxte le restaurant, qui est digne des « montagnes russes », elle invite la Municipalité à profiter de ces travaux pour créer un aménagement propice à toutes et tous.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond que les remarques de Mme Tissot seront prises en compte dans le préavis précédent celui-ci.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte :

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. de l'amortissement du montant de CHF 344'250.00 sur une période de 40 ans, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation ; 2. de l'amortissement du montant de CHF 90'260.00 sur une période de 10 ans, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation ; 3. de l'amortissement du montant de CHF 31'490.00 sur une période de 1 an, dès la destruction. |
|---|

décide :

(à l'unanimité)

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 466'000.00 pour les ouvrages suivants : Assainissement de la passerelle Gare - Pont Neuf, du pont et de la passerelle Place Dufour, ainsi que la démolition de la passerelle Parc des Sports ; 2. de financer cette dépense par la trésorerie courante. |
|--|

- **N° 20/9.25 Demande d'un crédit de CHF 823'000.00 TTC subventions non déduites pour les études et la réalisation du restaurant scolaire et de l'UAPE provisoires de Prairie-Nord**

M. Nicolas HEREDIA, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

M. Bertrand GILLIARD annonce que pour le principe il refusera ce crédit. Car certes, la question a été soulevée lors de la décision de la réfection de la patinoire. Ce qui n'a pas été dit, c'est qu'il faudrait ajouter un petit million au crédit. Or ce n'est pas la première fois que l'on nous fait le coup du crédit additionnel qui se révèle indispensable une fois la décision de base prise. En outre, il s'étonne que le rapport ne fasse pas mention d'éventuelles solutions alternatives et pourquoi elles auraient été écartées.

Mme Aude JARDIN précise que le rapport ne parle pas de solution alternative simplement car il n'y en avait pas.

Mme la Municipale Laure JATON répond que sa Direction a fait le travail de recherche nécessaire pour trouver des alternatives et qu'il n'a pas été possible de trouver d'autres solutions. Le rapport de cette analyse n'a pas été demandé en commission mais il aurait été produit le cas échéant.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte :

1. de l'amortissement du montant de CHF 823'000.00 sur une période de 8 ans, dès l'utilisation de l'immobilisation.

décide:

(79 OUI 1 NON 5 abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 823'000.00 TTC pour les études et la construction d'un bâtiment provisoire sur la parcelle N°4166 « Prairie-Nord », destiné à accueillir un restaurant scolaire ainsi que de nouvelles places d'accueil de la petite enfance ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. de valider qu'en cas de vente de l'actif, le Conseil communal autorise à le transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier.

8. Interpellation de Mélanie Mojon « Voie Verte : les commerçant.es tirent le signal d'alarme » – Réponse écrite de la Municipalité

Mme Mélanie MOJON s'exprime en ces termes :

« J'ai pris le temps de réfléchir aux mots que je voulais partager avec vous ce soir. Je suis quelqu'un qui aime rassembler, construire des ponts, plutôt que des murs. C'est dans cet esprit que j'ai pris connaissance de la réponse de la Municipalité qui a été diffusée non seulement à notre Conseil mais aussi envoyée par la Municipalité par courrier à un grand nombre d'entreprises morgiennes.

Au sujet de la réponse N° 1 à propos de la COOR, cette dernière m'a communiqué qu'à ce jour elle avait transmis un courrier à la Municipalité pour la contester. Les deux parties auront l'occasion d'en discuter lors de la prochaine séance de délégation. Il semble malheureusement qu'il y ait un souci de communication entre les deux parties et je ne peux que le regretter vivement. J'espère que cette situation permettra de fluidifier dans le futur leurs échanges, notamment en veillant à ce que les convocations arrivent à la bonne adresse, que la COOR puisse se faire représenter à chaque séance, qu'il y ait des procès-verbaux de manière systématique, que la COOR puisse les relire attentivement et y réagir si besoin, ou encore que le procès-verbal de la séance du 19 juin, qui selon la réponse, n'avait pas reçu de réaction de la COOR, soit rédigé et transmis rapidement aux participants de la séance.

La COOR n'est pas parfaite, mais elle m'a assuré avoir pris plusieurs fois position clairement sur les conséquences de la Voie Verte sur le tissu économique. Notamment lors des séances de délégation.

De plus, lors des séances de conciliations, des commerçants et restaurateurs présents ont pris la parole pour s'exprimer également. La Municipalité peut difficilement ignorer la position des commerçants et restaurateurs à ce sujet.

Ce soir, je n'ai pas envie de me battre sur des détails car l'on risque de perdre de vue l'essentiel. Trouver une solution qui réponde véritablement aux besoins de la population et des commerçants et restaurateurs. Une partie d'entre elle s'est d'ailleurs déplacée aujourd'hui pour témoigner de ses préoccupations et pour qu'on l'écoute.

La mobilité est un enjeu global. Elle englobe le stationnement, les transports publics, la circulation piétonne et cycliste ainsi que l'accessibilité pour tous. Si l'un de ces volets est négligé, l'ensemble en souffre. Les chiffres de la Ville transmis au fil des ans sur son site Internet montrent que les places de stationnement au bourg disparaissent progressivement sans forcément une relocalisation au centre-ville. Ce qui est problématique pour l'attractivité des commerces et restaurants.

Il ne s'agit pas de défendre un camp contre un autre. Il s'agit de construire une mobilité cohérente, inclusive et durable pour que la Ville reste vivante et attractive pour toutes et tous et pour que les commerces et restaurants ne disparaissent pas les uns après les autres.

Dans cet état d'esprit constructif et même si cela n'est pas directement lié à la Voie Verte je souhaite saluer certaines mesures que l'interpellation a permis de faire avancer. L'heure gratuite de stationnement au Parc des Sports et le soutien ponctuel aux transports publics pour tenter d'améliorer l'accessibilité de la Ville. J'avais lancé le débat sur ces mesures en 2023 et je suis heureuse de voir qu'elles vont enfin se concrétiser aujourd'hui. Cela montre que nos échanges peuvent aboutir à des résultats concrets et positifs pour la population et pour tous ceux qui viennent à Morges.

Mais gardons à l'esprit que ces avancées ne suffiront pas si en parallèle la Ville devient de plus en plus difficile d'accès à cause de chantiers longs et met en avant une politique de mobilité de stationnement restrictive. N'aggravons pas une situation déjà fragile avec le projet actuel de la Voie Verte qui va fortement impacter l'accessibilité de la Ville. Peut-être qu'un projet plus modeste, plus rapide à réaliser et qui n'entrave pas l'accessibilité, tout en maintenant son objectif écologique pourrait mieux répondre aux attentes de la population et des commerçants, sans créer de fracture inutile.

Au fond nous partageons tous la même ambition, une ville vivante, accueillante, où il fait bon vivre et travailler et où chaque personne se sent écoutée. Alors je terminerai sur une seule question simple mais essentielle : la Municipalité va-t-elle prendre en compte les préoccupations soulevées dans l'interpellation et modifier le projet de la Voie Verte en conséquence ? Merci. »

Mme la Syndique Mélanie WYSS répond en réaffirmant que la Municipalité a répondu aux interpellations de ce soir concernant la politique de stationnement, autant à Mme Mojon qu'à M. Francescato et elle a écrit un courrier aux 180 signataires de l'interpellation afin de les informer de manière synthétique des documents qui ont été transmis et de leur contenu. Elle a affirmé dans ce courrier, non diffusé au Conseil communal, sa volonté de collaborer avec la COOR et a même invité les commerçant·e·s à rejoindre cette association. Mme la Syndique a eu un téléphone aujourd'hui avec la présidente de la COOR qui est présente dans le public et qu'elle se permet de saluer. Elle assure que la Municipalité a la volonté de collaborer avec la COOR et de poursuivre les séances pour reprendre ensemble les différents points.

Concernant ce qui a été évoqué sur la disparition des places de stationnement, elle se doit de rappeler la réponse qui a été faite à la question N° 2 sur l'évolution des places de stationnement puisque le courrier aux commerçants n'était pas exhaustif, mais entre 2020 et 2025 on note une augmentation de 633 places, notamment dans le quartier de la Gare, qui pour la Municipalité est considéré comme étant au centre-ville puisqu'il est à 5 voire 10 minutes de certains commerces du centre-ville ou à proximité directe des commerces de la Gare.

Il est répondu principalement aux questions des interpellations touchant au stationnement, le projet de Voie Verte n'est pas à l'ordre du jour, le préavis de la Voie Verte n'est pas soumis au Conseil communal ce soir parce que la Municipalité y travaille encore et elle ne donnera pas plus d'informations ce soir concernant ce sujet-là car un certain nombre de décisions doivent encore être prises.

M. Jean-Bernard THULER souhaite apporter un éclairage différent que celui traité, qui nous parle plus de places de stationnement que de report modal. Hormis les questions environnementales que soulèvent le déplacement motorisé, la réalisation de la Voie Verte est un projet à moyen et long terme indispensable si l'on veut atteindre les objectifs climatiques que l'on s'est fixé. La qualité de l'accessibilité des commerces, et la présence près de ceux-ci d'une infrastructure répondant aux besoins des piétons et des cyclistes sont déterminantes pour le maintien voire l'accroissement du nombre de clients se déplaçant de façon non motorisée. Ils sont plus nombreux à se rendre dans un commerce si son accessibilité est de qualité. Plusieurs études ont montré que les clients se déplaçant à pied ou à vélo acquièrent moins d'articles que les acheteurs motorisés mais se rendent dans les commerces plus souvent.

L'exemple de la Ville de Sion est inspirant, quand le Président de la Ville a décidé de rendre les espaces publics à l'intérieur des anciennes fortifications en zone de rencontre à 20 km/h, les commerçants ont montré plus que de la mauvaise humeur. Mais deux mois après l'entrée en vigueur de cette mesure, ils ont fait part de leur entière satisfaction aux autorités. Et c'est une réalité lorsqu'on se promène au centre-ville de Sion, on découvre un espace d'échange et de convivialité agréable. Nous ne pouvons pas nous économiser cette mesure qui offre une alternative de qualité et une possibilité supplémentaire à l'accès des commerces au centre-ville. Comme le dit Mme Mojon, si l'on veut inclure, incluons tout le monde.

Présentement, une bonne place de l'espace public est dédiée à la voiture, il serait temps que cela change un petit peu. Il invite donc les représentants des commerçants à méditer sur la diversité des moyens de déplacement en ville, ainsi que de la convivialité qu'ils ou elles voudront bien envisager pour l'ensemble des morgiens et des morgiennes.

M. Loïc DOEBLIN salue l'interpellation de Mme Mojon allant dans le sens de la question qu'il avait posée en début d'année à la Municipalité. Il tient à remercier la Municipalité pour le pragmatisme dont elle fait preuve en proposant à court ou moyen terme une heure gratuite au parking des Sports, à proximité du centre-ville permettant aux personnes habitant dans le district, dans des villages mal desservis en transports en commun, de se rendre au centre-ville et d'éviter de les voir quitter nos commerçants de la Grand-Rue et de la Rue Louis-de-Savoie pour aller dans des surfaces commerciales comme à Etoy ou à Léman centre pour ne citer que ces dernières.

Néanmoins, il reste quelque peu sur sa faim, même si l'on va dans le bon sens, rappelant que la suggestion de la gratuité des trente premières minutes dans les parkings en surface dans le centre-ville, permettant à la fois aux personnes âgées n'habitant pas la ville ainsi qu'aux personnes de passage, de faire de petites courses qu'elles n'auraient pas la possibilité de faire

où l'attractivité ne serait pas forcément la plus intéressante en se parquant dans des parkings, notamment le parking des halles avec les trente minutes gratuites.

Mme Nicole JUFER TISSOT s'exprime en ces termes :

« Je me dois de vous faire part de l'étonnement du PSIG à la lecture de la décision municipale du 11 août d'instaurer la gratuité de la première heure de stationnement au Parc des Sports, laquelle est mentionnée dans la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Mojon. Cette décision semble sortie d'un chapeau de magicien et va à l'encontre de la politique de stationnement cohérente mise en place dans cette commune depuis des années.

Donner la gratuité pour la première heure de stationnement dans ce seul parking va créer un appel d'air pour les véhicules et inciter les conductrices et conducteurs à aller d'abord voir s'il y a des places au Parc des Sports. Pour 65% des véhicules, qui viennent de l'est et du nord, cela implique de traverser le centre-ville, puis remonter l'Avenue Paderewski jusqu'au giratoire en Bonjean pour redescendre vers le parking, soit plus d'un kilomètre depuis la place Dufour, dans une zone déjà saturée de bouchons, phénomène qui s'est accentué depuis le réaménagement de la Rue Louis-de-Savoie.

Je me permets dès lors de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- *Est-ce que la Municipalité a évalué le risque d'augmentation du trafic lié à la recherche de place au Parc des Sports ainsi que l'impact de cette mesure sur la population : augmentation du bruit, des bouchons et de la pollution ?*
- *La Municipalité a-t-elle chiffré le coût pour notre commune de cette heure de stationnement offerte et, cas échéant, peut-elle nous informer du montant ?*
- *Parallèlement, est-ce que la Municipalité peut aussi nous informer de son estimation du coût de l'offre de bons pour les transports publics et si le montant estimé est identique à celui de l'offre précédente.*

Je remercie la Municipalité pour ses réponses »

Mme la Syndique Mélanie WYSS répond à Mme Jufer Tissot que concernant le trafic de recherche de places, le Conseil a validé il y a plusieurs mois un préavis qui permettait des panneaux de signalisation dynamiques indiquant le nombre de places disponibles au Parc des Sports. Le déploiement de ce projet est prévu d'ici la fin de l'année. Concernant la mesure et son évaluation, le parking du Parc des Sports est situé à l'entrée de la Ville, c'est ce trafic là prioritairement que l'on souhaite capter.

Plusieurs parkings privés proposent aussi dans leur politique de tarification, sur laquelle la Municipalité n'a aucune prise, un certain nombre de minutes gratuites ou un arrangement en fonction des achats qui sont faits dans les commerces.

Le coût de la mesure a été chiffré par la Municipalité et il s'agit d'estimations. Deux mesures fortes ont été mises en place depuis le début de l'année, soit la suppression des zones bleues qui étaient sur les quais et l'augmentation de la tarification du stationnement qui est passée de CHF 1.50 à CHF 2.00 de l'heure. Ces deux mesures cumulées ont été estimées à une augmentation des recettes chiffrée à environ un million et le coût de la gratuité selon les mêmes ratios est estimé à CHF 700'000.00. Ces chiffres sont à prendre avec précaution puisque le comportement des automobilistes ne correspond pas forcément aux données

statistiques et ils sont difficiles à prévoir car ce n'est pas toujours la solution la plus pratique ou la plus logique qui est choisie par la personne au volant de sa voiture.

L'objectif au travers de cette mesure est d'inciter les personnes qui se déplacent en véhicule à venir consommer à Morges plutôt que dans les centres commerciaux périphériques. Au travers de cette mesure la Municipalité veut soutenir son tissu économique local qui génère de l'emploi. L'emploi génère un pouvoir d'achat et que c'est une boucle vertueuse. La Municipalité espère que cette mesure aura des bénéfices positifs.

Elle répond également qu'à ce stade, le coût de la mesure offrant un bon de réduction de CHF 10.00 qui correspond au demi-tarif sur les transports publics, est évalué à CHF 20'000.00. Il se calcule aussi sur l'évaluation qui a été faite les années précédentes sur les actions ponctuelles qui avaient été mises en place notamment en collaboration avec la COOR sur la période de décembre, pour offrir la gratuité avec le sac et autres. Il n'est pas possible pour l'instant de connaître l'impact de ces mesures mais la Municipalité évaluera la sollicitation de ces mesures et ajustera cas échéant.

M. William SAARBACH s'exprime en ces termes :

« Je reviens encore sur cette question, la question du parking et de la suppression est importante en la matière, elle est particulièrement clivante. Néanmoins elle n'est pas la seule. Ce n'est certainement pas le seul aspect problématique de ce projet de Voie Verte. Pour revenir sur la remarque de mon préopinant du POP en vertu de laquelle la Voie Verte serait indispensable à une amélioration de la situation écologique à Morges, je crois que c'est un peu difficile d'en arguer, sachant que les dimensions absolument titanesques de ce projet, avec des travaux massifs qui s'écouleront sur plusieurs années, auront eux-mêmes un bilan carbone extrêmement négatif. Quelques gains supposés qu'il y aurait grâce à des changements de mode de circulation seraient à amortir sur 100 à 150 ans, sans faire de calcul au dos d'une enveloppe. Cet argument je pense qu'on peut l'oublier car c'est exactement le contraire, le bilan carbone d'une telle opération est absolument catastrophique.

Le deuxième point et le dernier me concernant, c'est évidemment la question financière. Si je me souviens bien nous avions à l'époque à Morges à la COFIN un plafond d'endettement de CHF 170 millions, si l'on prend le niveau d'endettement net existant, plus les budgets d'investissements déjà votés, qui seront réalisés, cela nous laisse peut-être 20 millions de crédit disponible. Le budget de la Voie Verte c'est environ 17 millions s'il est réalisé avant dépassement. Cela veut dire que la prochaine législature aura un budget d'investissement de 3 millions, c'est-à-dire inexistant. Je pense que l'on pourrait aussi réfléchir à cette question et laisser l'initiative à nos successeurs en la matière. »

Mme la Syndique Mélanie WYSS ne réagit pas aux chiffres énoncés par M. Saarbach, il y aurait à dire mais ce n'est pas le sujet du jour.

M. Loïc DOEBLIN revient sur la remarque de Mme Jufer Tissot, par rapport à la situation du stationnement.

Deux points. Le premier point, lorsque l'on parle de nuisances, il pense que l'évolution des habitudes n'est pas prise en compte, notamment l'électrification du parc automobile qui réduit l'empreinte carbone et les nuisances et d'autre part étant un enfant de la campagne qui connaît les difficultés de se déplacer en venant d'un petit village, il peut dire que faire preuve d'un certain égocentrisme citadin en voulant bannir la voiture est quelque chose d'un peu

désagréable. Chacun d'entre nous vivant en ville se déplace avec des moyens de mobilité douce, mais il ne faut pas oublier nos voisins du district.

M. Jean-Bernard THULER a bien entendu que la mesure de mise à gratuité d'une heure va entraîner un manque à gagner de CHF 700'000.00 pour être compensée par CHF 20'000.00 sur les transports publics. En cela on ne peut pas dire que la Municipalité favorise les transports publics. Pour éviter ce trafic, il a pris note que des écrans vont indiquer où se parquer, pourquoi ne pas étendre cette mesure à toutes les places publiques de la Ville ?

Mme la Syndique Mélanie WYSS revient sur la question des transports publics et rappelle que la Ville alloue des montants importants pour les transports publics urbains et régionaux, 6,1 millions en 2022, 6.5 millions en 2023, 6,4 millions en 2024. Elle ne peut pas laisser dire que la Municipalité ne soutient pas les transports publics.

Cela étant dit, concernant la proposition d'offrir la gratuité partout, évidemment la Municipalité y a réfléchi et en a débattu, cette mesure aurait également un impact financier encore plus conséquent que les CHF 700'000.00 annoncés ce soir et de plus il y a d'autres parkings en Ville et la volonté de la Municipalité est que les véhicules aillent dans le parking le plus proche de là où ils arrivent.

Le premier bilan établi par rapport à la rue Louis-de-Savoie pour éviter le trafic de transit a fait pencher la balance pour prendre la décision de n'appliquer la mesure qu'au parking des Sports. Ce parc est situé à l'entrée de la Ville et donc favorise la mise en place de cette mesure.

Mme Nicole JUFER TISSOT remercie la Syndique pour ses réponses. Si 65% des utilisateurs du Parc des Sports ne viennent pas de l'Ouest, à ce qu'elle a cru lire dans la réponse à l'interpellation de Mme Mojon, elle ne fait pas preuve du même optimisme quant à la bonne volonté de ces automobilistes de ne pas se rendre au Parc des Sports si une heure est gratuite.

Elle rejoint la proposition de M. Thüler de mettre une demi-heure gratuite partout qui à son sens réduirait le risque qu'elle perçoit en offrant cette heure gratuite uniquement sur le Parc des Sports. Elle se réjouit d'avoir l'évaluation de la Municipalité sur cette mesure d'ici six mois.

M. Michael FRANCESCATO ajoute que le groupe PLR est bien entendu conscient de l'importance du commerce local pour l'attractivité, la qualité de vie, l'économie et aussi la durabilité de la Ville, parce qu'il vaut mieux à son avis faire ses courses à côté de chez soi plutôt que de commander de l'autre côté de la planète.

Il remercie à ce titre les commerçants qui sont là ce soir pour nous faire part de leurs besoins et inquiétudes et avec qui on a pu avoir des discussions intéressantes avant. Les premières mesures de la Municipalité vont dans le bon sens, en ceci qu'elles sont pragmatiques, simples et qu'elles peuvent être mises en œuvre aussi rapidement. A titre personnel, il trouve juste que l'on contrebalance les taxes supplémentaires de la politique de stationnement par une incitation au commerce local.

Cette mesure à elle-seule ne suffira pas à régler tous les problèmes et de plus la baguette magique n'existe pas, toutefois il aimerait vraiment encourager la Municipalité à nouer ou à renforcer le partenariat avec les commerçants pour trouver des mesures pour garantir l'accessibilité, pour renforcer toutes les mobilités comme on l'a entendu, pour revoir l'horaire des commerces, des manifestations qui apportent du monde en ville. De mettre en place un

partenariat entre le public et le privé pour garantir la vitalité de cette ville et trouver des solutions qui satisfassent à toutes et à tous.

M. Pascal MARTIN ajoute qu'une bonne qualité de l'espace public, un espace dans lequel il est agréable de se balader sert aussi l'attractivité de nos commerces et il tient à remercier certains de ses collègues d'anticiper sur le prochain débat concernant le projet de Voie Verte d'agglomération sur le territoire de la Commune de Morges, ainsi que le renforcement des enrochements sur les quais Igor Strawinsky et la modification des infrastructures souterraines.

Personne ne souhaite déposer de résolution. La discussion est close.

9. Interpellation du groupe PLR « Quelle stratégie de la Municipalité en matière de stationnement au centre-ville ? » - Réponse écrite de la Municipalité

M. Michael FRANCESCATO remercie la Municipalité pour ses réponses, il estime que le sujet a été suffisamment débattu.

Personne ne souhaite déposer de résolution, la discussion est close.

10. Interpellation du groupe PSIG « Sur quelle galère vogue la cohésion sociale et logement ? » - Réponse écrite de la Municipalité

M. Michael FURHOFF s'exprime en ces termes :

« Les réponses de la Municipalité ont suscité plus de questions que de réponses au niveau de notre groupe.

Par exemple, concernant les réponses à la question numéro 1, la Municipalité liste son programme de législature et rappelle les actions mises en place précédemment, mais n'annonce rien de nouveau et de concret. On lit tout au plus que « la Municipalité reste attentive... ». Le calme semble bien régner en matière de politiques de cohésion sociale.

Bref, ce qui nous inquiète dans l'immédiat, c'est la surcharge du personnel. Là aussi, l'organisation, la réorganisation est difficile à comprendre. Le personnel se remplace entre services et assume ainsi une charge de travail encore plus importante. Pourquoi refuser la création d'un poste d'office du logement avec de surcroît une toute nouvelle stratégie ? De plus il est inquiétant que l'absence de la cheffe de service elle-même empêche d'avancer sur ce sujet.

Nous ne sommes pas satisfaits de ces réponses et nous trouverions opportun que la prochaine commission de gestion s'intéresse à ces sujets en espérant que cette fois elle ne sera pas simplement renvoyée au service RH. »

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO remercie son service, notamment l'Office du logement. C'est une petite équipe qui fait un excellent travail et qui a été confrontée à des situations vraiment dramatiques. Malgré quelques absences de longue durée, tout le monde tire à la même corde, il en veut pour preuve qu'il n'y a que 37 heures supplémentaires, le service est bien géré.

Mme Camille ROBERT exprime que le groupe PSIG ne doute pas de la bonne volonté et de la qualité du travail de l'équipe en place mais qu'il tient à partager une inquiétude sincère sur la masse de travail engendrée par l'absence prolongée de la Cheffe de Service et il invite la Municipalité à tenir le Conseil informé de l'évolution de la situation. La commission de gestion à venir est également invitée à s'interroger et à questionner à ce sujet-là.

Mme Véronique DESSAUX HADORN précise, concernant les heures supplémentaires, que lors d'une sous-commission il avait été mentionné et écrit dans le rapport de la sous-commission que les cadres ne peuvent pas noter leurs heures supplémentaires car elles ne sont pas remplacées. Elle ne trouve pas correct de dire qu'il n'y a que tant d'heures qui sont notées.

Personne ne souhaite déposer de résolution. La discussion est close.

11. Initiatives des membres du Conseil communal

- **Mme Camille ROBERT** lit le texte de l'interpellation du Groupe PSIG « Quelles mesures contre le racisme systémique au sein de Police Région Morges ? » qui est annexé au procès-verbal.
- **M. Bastien MONNEY** lit le texte du postulat Bastien Monney et consorts : « Pour une vraie connectivité entre le centre-ville et le quartier de la Gare » qui est annexé au procès-verbal.
- **M. Nicolas HEREDIA** lit le texte de l'interpellation du Groupe PSIG « La transition énergétique ne doit pas se faire sur le dos des locataires » qui est annexé au procès-verbal.
- **M. Pascal GEMPERLI** lit le texte du postulat du groupe des Vert·e·s « Conséquences de la baisse de subventions pour Jeunesse & Sport » qui est annexé au procès-verbal.
- **M. Marc LAMBRIGGER** lit le texte du postulat UDC « Violences domestiques : une réalité alarmante, des réponses concrètes attendues » qui est annexé au procès-verbal.

12. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce trois réponses orales et commence par la lecture de la suivante :

- **Réponse orale à la question de M. Lucas Brühwiler, Conseiller communal, concernant la sécurisation du tronçon sur la route cantonale en amont de la route de la Longeraie et de la route de Tolochenaz par l'aménagement d'un passage piéton supplémentaire**

M. Lucas Brühwiler a attiré l'attention du Conseil communal sur le comportement de personnes traversant la route cantonale (route de Longeraie) à proximité de l'arrêt de bus « Longeraie » hors du passage piéton prévu à cet effet.

Dans ce contexte, M. Lucas Brühwiler a posé la question suivante :

1. **La Municipalité envisage-t-elle de sécuriser ce tronçon de la route cantonale – en amont de la Route de la Longeraie/Route de Tolochenaz jusqu'au rond-point Strawinsky – en concertation avec la commune voisine, par exemple par l'aménagement d'un passage piéton ? »**

La Municipalité prend acte des observations soulevées par M. Brühwiler concernant les traversées hors passage piéton aux abords de l'arrêt de bus « Longeraie ».

La Municipalité tient à rappeler que le carrefour en question est conforme aux normes en vigueur. Une traversée piétonne sécurisée et normée est aménagée à 30 et 35 mètres (et non 50 mètres, selon les propos de M. Brühwiler) des deux arrêts en direction du giratoire.

Le problème soulevé tient au fait que certaines et certains usagers traversent en dehors de ces aménagements. Ce type de comportement relève de la responsabilité individuelle. Les règles de la circulation existent précisément pour protéger l'ensemble des usager·ères, et leur respect est essentiel à la sécurité de toutes et tous.

De ce fait, il ne suffit pas d'ajouter un passage piéton pour résoudre la situation énoncée. Un passage piéton mal positionné, particulièrement dans cette situation, pourrait être plus dangereux qu'utile. La réglementation en vigueur est très claire et de nombreux points sont à respecter pour obtenir l'autorisation cantonale d'implanter un passage piéton. Un des points à respecter est de pouvoir garantir une visibilité d'au moins 55 mètres pour les piéton·nes par rapport aux véhicules circulants sur cet axe selon des cônes de visibilité à esquisser. Il est également nécessaire de démontrer un besoin réel en traversée, reposant sur une fréquentation importante durant les 5 heures les plus fréquentées d'une journée type. À ce stade, la fréquentation actuelle ne permet pas d'atteindre le seuil minimal requis par le Canton pour justifier le besoin d'une nouvelle traversée piétonne, d'autant plus qu'une traversée est située à seulement 30 mètres de l'arrêt de bus. En l'occurrence, la traversée piétonne existante est sécurisée et tout à fait pertinente sur l'axe cantonal.

En conclusion, les conditions actuelles ne justifient pas l'ajout d'un passage piéton supplémentaire. La Municipalité en appelle donc à la responsabilité de chacune et chacun, afin que les aménagements existants soient respectés dans l'intérêt public.

- **Réponse orale à la question de M. Jean-Pierre Morisetti, Conseiller communal, concernant les difficultés de mobilité sur la rue de la Gare**

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond comme suit :

Lors de la séance du Conseil communal du 18 juin 2025, Monsieur Jean-Pierre Morisetti a attiré l'attention du Conseil communal sur les difficultés de mobilité sur la rue de la Gare, en particulier au sujet des passages piétons et les nombreux arrêts que ces traversées génèrent pour les bus, les automobilistes et les cycles, et a posé la question suivante :

Question : ne serait-il pas judicieux d'installer des feux afin de créer une véritable onde verte pour les piétons sur ces huit passages ?

Il n'est pas prévu, à ce stade, de réguler toutes les traversées piétonnes de la rue de la Gare. Une telle mesure serait coûteuse et transitoire.

En effet, une requalification de la rue de la Gare, incluant le carrefour de la Poste, est actuellement en projet et dans ce contexte, les traversées piétonnes seront étudiées.

Le dossier est en préparation pour un examen préalable auprès du Canton, prévu d'ici la fin de l'année. Dans l'intervalle, ces modifications d'aménagement et de signalisation seront présentées en temps voulu à la Commission consultative urbanisme et mobilité.

Par la suite, le projet fera l'objet d'une mise à l'enquête courant 2026 avant qu'un préavis pour l'obtention d'un crédit de réalisation soit déposé au Conseil communal à horizon fin 2026 - début 2027.

- **Réponse orale aux questions de M. Marc Lambrigger, Conseiller communal, concernant les vélos ventouses.**

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO répond comme suit :

Lors de la séance du Conseil communal du 18 juin 2025, M. Marc Lambrigger, Conseiller communal, a posé plusieurs questions à la Municipalité concernant la gestion de l'évacuation, par l'association en charge de les remettre en état, des cycles abandonnés sur le domaine public. En effet, lors de ses déplacements il a constaté que bien souvent, des cycles étaient marqués « à enlever », étaient regroupés puis enchainés, mais qu'il ne les a pas vu disparaître :

La Municipalité lui répond comme suit :

- 1. « Qu'en est-il de la collaboration avec l'association en charge de la récupération et remise en état desdits vélos ? »**

Cette tâche est confiée à la PRM, qui collabore avec l'association *styyle*, mandatée pour la récupération et la remise en état des vélos abandonnés sur le domaine public a débuté, dans la pratique, au mois de septembre 2024. Le but de ce partenariat a un double enjeu, soit libérer l'espace public tout en évitant le gaspillage.

L'association *styyle* est une organisation active dans la réinsertion socioprofessionnelle et ses apprentis mécaniciens réparent dans le cadre de leur formation les cycles récupérés, avant que ces derniers ne soient revendus dans des boutiques de seconde main.

Les premiers mois de partenariat se sont déroulés de manière satisfaisante : les enlèvements sont effectués dans les délais convenus dans la convention de partenariat, soit entre 5 jours et 2 semaines, dès l'annonce à l'association.

Comme pour tout démarrage, quelques ajustements restent à coordonner, notamment en matière de suivi administratif et de communication entre PRM et l'association. Ces points sont en cours de traitement afin d'optimiser le dispositif et de garantir un fonctionnement fluide à long terme.

Au final, ce partenariat est une belle manière de conjuguer utilité publique, responsabilité sociale, durabilité et économie circulaire.

2. « Existe-t-il une date à laquelle ces vélos devront être enlevés au plus tard ? »

Le ramassage des cycles enchainés dont M. Lambrigger parle a été effectué le 4 juin 2025. Depuis cette opération, plusieurs cycles ont été marqués « à enlever » et une tournée de ramassage a été effectuée durant la dernière semaine du mois d'août.

M. Marc LAMBRIGGER remercie la Municipalité pour les réponses données.

M. Jean-Pierre MORISETTI remercie la Municipalité d'avoir répondu malgré le délai d'attente et la réponse le laisse un peu amer car la situation n'est pas près de s'améliorer dans cet axe, il attend de voir ce que la Municipalité va proposer.

M. Lucas BRUHWILER répond que peu importe quel le passage piéton se trouve à 30 mètres ou à 50 mètres comme il l'évoquait et que ce tronçon de route soit tout à fait conforme aux normes cantonales, la responsabilité individuelle évoquée par la Municipalité n'est apparemment pas prise au sérieux par les personnes qui traversent cette route tous les jours et il tient à rappeler ici que l'on parle non seulement d'adultes seuls mais également d'adultes traversant n'importe où cette route dangereuse avec des enfants en bas âge voire en poussette.

Il invite la Municipalité à aller observer ce tronçon un matin entre 7h00 et 8h00 afin de constater de manière indéniable, non seulement l'irresponsabilité des piétons mais aussi la vitesse démesurée des automobilistes pressés de partir au travail. La réponse municipale est ainsi, à son avis, complètement insuffisante et irresponsable. Se cacher derrière des normes cantonales n'enlève en rien l'aspect problématique de sécurité routière.

13. Simples questions, vœux et divers

Mme Véronique DESSAUX HADORN concernant les votations a pu observer que des personnes mettaient leur enveloppe après 11h00 dans la boîte aux lettres alors que ces votes déposés hors délai ne sont pas pris en compte. Elle regrette que la possibilité soit laissée de déposer son enveloppe après 11h00 et demande si cet état de fait a été noté et s'il serait possible de bloquer la boîte-lettres pour éviter cela.

Mme la Présidente Aliénor VAUTHEY répond que le Bureau prend note de cette demande et va réfléchir à une solution.

Mme la Présidente Aliénor VAUTHEY constate que la parole n'est plus demandée et que l'ordre du jour est épuisé. Elle remercie les conseillères et conseillers pour leur travail. Elle lève la séance à 22h24.

La présidente
Aliénor VAUTHEY

La secrétaire
Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexes :

- Interpellation du Groupe PSIG « Quelles mesures contre le racisme systémique au sein de Police Région Morges ? »
- Postulat Bastien Monney et consorts : « Pour une vraie connectivité entre le centre-ville et le quartier de la Gare »
- Interpellation du Groupe PSIG « La transition énergétique ne doit pas se faire sur le dos des locataires »
- Postulat du groupe des Vert·e·s « Conséquences de la baisse de subventions pour Jeunesse & Sport »
- Postulat UDC « Violences domestiques : une réalité alarmante, des réponses concrètes attendues »

Interpellation du Groupe PSIG : Quelles mesures contre le racisme systémique au sein de Police Région Morges ?

La semaine dernière, deux événements majeurs ont mis en lumière la problématique du racisme systémique au sein des forces de police vaudoises. D'une part, la révélation par le Ministère public de plus de 2'000 pages de conversations WhatsApp entre policiers lausannois, dont environ 500 pages comportent des messages, images et blagues à caractère raciste, sexiste, antisémite ou dénigrant les personnes en situation de handicap. Ces échanges, découverts sur deux groupes privés comptant respectivement 6 et 48 membres, ont conduit à la suspension de huit agents. Selon le journal Le Temps, 21 des policiers faisant partie de ces groupes WhatsApp évolueraient actuellement dans d'autres corps de police.

D'autre part, la publication le 25 août 2025 d'un rapport accablant de l'agence d'investigation Border Forensics sur la mort de Roger Nzoy Wilhelm à la gare de Morges en 2021. Cette expertise extra-judiciaire, fruit de deux ans de travail, contredit la thèse de la légitime défense retenue jusqu'alors. Selon les analyses vidéo et reconstitutions, Nzoy n'était pas en train d'attaquer les forces de l'ordre mais de fuir, ses mains étaient ouvertes au moment des tirs et il était « très improbable qu'il tienne un couteau ». Le rapport conclut qu'il est « hautement probable » que le racisme et l'altérisation aient façonné sa mort, relevant notamment que le premier élément communiqué par les agents à la centrale était « un homme de couleur au sol ».

Ces révélations s'inscrivent dans un contexte plus large où les questions de discrimination et de profilage racial au sein des forces de l'ordre font l'objet d'une attention croissante. Le cas de Nzoy montre comment « une manière biaisée de percevoir une personne peut conduire à la mort », selon les mots du collectif Afro-Swiss, qui exige que « le racisme institutionnel soit reconnu ».

Parler de racisme ou de discrimination systémique, ce n'est pas considérer que toutes et tous les policiers se comportent mal. Au contraire, ces affaires font beaucoup de tort à toutes celles et ceux qui font bien leur travail. Mais c'est reconnaître que la structure et le fonctionnement actuel de la police n'est pas en mesure de détecter, de traiter et d'empêcher des dérives de ce type.

La Municipalité de Morges, qui préside le comité de direction de Police Région Morges – directement impliquée dans l'affaire Nzoy –, ne peut rester à l'écart de ces questionnements fondamentaux sur les pratiques policières et la formation des agents. La confiance entre la population et les forces de l'ordre, particulièrement au sein des communautés racisées, nécessite des mesures concrètes et transparentes.

Dans ce contexte, le Groupe PSIG à l'honneur de poser à la Municipalité les questions suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle connaissance d'agents de police concernés par le scandale des groupes WhatsApp et actifs actuellement à Police Région Morges ?
2. Le cas échéant, des mesures de suspension immédiate ont-elles été prononcées ?
3. La Municipalité a-t-elle connaissance de mesures mises en place pour prévenir et lutter contre le racisme systémique au sein de Police Région Morges ? Si tel n'est pas le cas, entend-elle demander au Comité de direction d'en prévoir ?
4. La Municipalité sait-elle si le Comité de direction a procédé ou envisage de procéder à un audit interne sur les pratiques et communications au sein de la police, à l'image de ce qui a été révélé à Lausanne ?

5. La Municipalité sait-elle quelles formations spécifiques à la lutte contre les discriminations et le racisme sont dispensées aux agents de la police intercommunale ? Ces formations sont-elles obligatoires et régulières ?
6. La Municipalité envisage-t-elle de proposer au Comité de direction la mise en place de mécanismes indépendants de signalement et de traitement des plaintes pour discrimination ou racisme de la part d'agents de la police intercommunale ?
7. Quelles conclusions la Municipalité tire-t-elle du rapport Border Forensics concernant l'affaire Nzoy et quelles mesures concrètes veut-elle porter pour éviter qu'un tel drame ne se reproduise ?
8. La Municipalité soutient-elle la création d'une instance indépendante de contrôle des pratiques policières au niveau cantonal ou intercommunal ?

Pour le Groupe PSIG

Camille Robert

Déposé au Conseil communal du 3 septembre 2025

C. Robert

M. F. Müller

M. J.

C. Jurgan

M. Rochel

R. W. Hall

D. S. K.

D. S. K.

T. S. K.

Pour une vraie connectivité entre le centre-ville et le quartier de la Gare

Ces dernières années, une mutation majeure a été opérée dans le secteur de la gare, en quelques temps, un nouveau quartier, celui des Halles a émergé. Un nouveau bout de ville avec des logements, des commerces, des restaurants des services, une école, de l'accueil de l'enfance, bref c'est une nouvelle vie qui s'est installée dans ce périmètre autrefois sous-valorisé.

D'excellentes connexions en mobilité permettent de relier agréablement et facilement les différents immeubles dans ce quartier. Notre Conseil ne s'est pas trompé en acceptant de rendre piéton la rue des Sablons, ce qui offre aux habitantes et habitants davantage d'espace et un cadre de vie agréable.

L'offre en stationnement, avec les 2 ouvrages enterrés est largement suffisant pour accueillir les personnes souhaitant se rendre dans ce quartier ou voir même descendre en ville.

La rue Centrale, telle qu'aménagée dans le quartier des Halles, est une véritable artère qui plonge vers le centre-ville et qui devrait permettre de rejoindre facilement et aisément l'autre partie de la ville. Il n'est rien. Au bas de cette artère, nous trouvons des barrières blanches, placées de part et d'autre de la rue des Charpentiers. Une véritable coupure. Le piéton qui souhaite franchir la rue des Charpentiers doit emprunter le passage sous-voie ou alors se rendre à la hauteur de la chapelle des Charpentiers pour emprunter le passage piéton. L'automobiliste quant à lui reste assis dans son véhicule, c'est le piéton qui fait l'effort de passer sous-voie ou de faire un détour.

Alors si l'on souhaite véritablement connecter ces 2 bouts de ville, il y a lieu d'apporter des améliorations structurelles. Des mesures simples pourraient être apportées dans un premier temps et des réflexions plus globales devraient être menées, en lien avec l'extension du parking sous-terrain des Charpentiers, dès que possible.

De manière simple et dans un premier temps, l'on pourrait envisager la création d'un passage piétons à feu à la croisée Rue Centrale / Rue des Charpentiers. Cette action permettrait par ailleurs d'envisager la suppression du passage piéton à feu devant la chapelle des Charpentiers. La rue des Charpentiers est déjà coupée au total par 3 passages piétons, dont 2 à feux. Une coordination des phases pourrait d'ailleurs être étudiée sur cette artère afin de fluidifier le trafic. La coordination des feux suscite un intérêt dans ce Conseil dans la mesure où un dépôt effectué par l'UDC demande une mesure similaire sur la rue de la Gare. Temporairement, et c'est factuel, le trafic serait ralenti sur ce tronçon mais le gain pour le piéton est tel que cela en vaut la peine.

Selon les options choisies par la Municipalité, le passage sous-voie pourrait être conservé, destiné principalement aux usagers du centre commercial (du moins tout

pendant que l'accès de celui-ci mène à des commerces et non pas à un futur étage de parking souterrain) ou être exploité comme voie de transit pour les vélos.

De manière plus globales, la perspective d'une prochaine extension du parking des Charpentiers devrait amener la Municipalité à mener des discussions serrées avec le propriétaire pour permettre de repenser les accès de celui-ci. Un accès unique, côté Est aurait l'avantage de libérer les trémies sur la rue des Charpentiers. Morges disposerait ainsi de son parking à l'est de la Ville. Subsisterait alors uniquement 2 voies de circulations et une voie de bus sur les Charpentiers. La suppression de la sortie du parking sur la rue des Charpentiers amène 2 avantages majeurs. Premièrement, cela libérerait de l'espace et réduirait les risques pour les piétons qui traverseraient la rue à cet emplacement. Deuxièmement, la phase de feu existante, celle qui permet aux usagers de sortir du parking, qui par extension bloque le transit pour les véhicules engagé sur la rue des Charpentiers lorsqu'elle est active, pourrait être récupérée et exploitée pour le passage piéton nouvellement créé et ce, sans impact sur la fluidité du trafic dès ce moment-là. La Municipalité devrait par ailleurs veiller à ce que les aménagements réalisés ne soient pas fait au détriment des transports publics. L'arrêt de bus Charpentiers pourrait par ailleurs être valorisé car se trouvant vraiment au centre-ville dès les aménagements réalisés.

La Municipalité à la possibilité d'apporter à court et moyen terme des améliorations majeures dans cette partie de la ville et des occasions rares, comme celle de la possible extension du parking souterrain des Charpentiers devraient les exploiter au maximum.

Les postulants demandent à la Municipalité :

1. D'étudier la création d'un passage piéton à feu à la croisée Rue Centrale / Rue des Charpentiers en remplacement de celui situé à la hauteur de la Chapelle des Charpentiers ;
2. D'étudier la possibilité de coordonner les feux de signalisation sur la rue des Charpentiers avec celui de la Poste ;
3. D'étudier, avec le propriétaire du parking souterrain des Charpentiers, la possibilité de déplacer les trémies d'accès du parking dans l'hypothèse ou une extension de celui-ci venait à se concrétiser ;
4. De mener des réflexions à long terme sur la pertinence de conserver le passage sous-voie sous la rue des Charpentiers.

Déposé à la séance du conseil communal de Morges le 3 septembre 2025.

Bastien Monney

Interpellation du groupe PSIG : « La transition énergétique ne doit pas se faire sur le dos des locataires »

Le Parti socialiste morgien a été interpellé par les locataires du Quartier des Halles sur le prix de l'énergie à Morges et les montants exorbitants des frais de chauffage facturés par les CFF.

Cette situation n'est pas nouvelle. En septembre 2024 déjà, la presse révélait ~~déjà~~ que des locataires du quartier « *sont restés scandalisés devant leur dernier décompte de charges. Ils le jugent démesuré et incompréhensible* »¹.

La seule explication fournie aux locataires est le prix du raccordement au chauffage à distance de MorgesLac. Ces habitant·e·s ont tenté d'obtenir davantage d'informations auprès de la Romande énergie ou de CFF immobilier, sans succès.

Il y a longtemps que notre parti, avec l'ASLOCA, s'interroge sur le report sur les locataires des coûts de l'assainissement énergétique des bâtiments et des raccordements aux énergies renouvelables.

Dans un contexte d'augmentation persistante des loyers, de baisse globale du pouvoir d'achat, il est essentiel de ne pas s'arrêter au montant du loyer net mais de prendre aussi en considération les charges qui peuvent représenter un pourcentage élevé du montant global du prix du logement et plomber encore davantage le pouvoir d'achat de la population.

Relevons également une problématique déjà identifiée : les subventions énergétiques, cantonales comme communales, profitent majoritairement aux propriétaires et peu, voire pas du tout, à la classe moyenne et inférieure. Les propriétaires bénéficient en effet de subventions pour réduire le coût de l'investissement tout en ayant la possibilité de reporter le prix des rénovations ou de l'énergie durable sur les locataires.

A Genève, un accord a été trouvé avec l'ASLOCA² qui met en place un système qui protège les locataires, en introduisant³ un mécanisme qui empêche les propriétaires d'augmenter exagérément les loyers à la suite de travaux d'assainissement. Les subventions énergétiques obtenues doivent être déduites du montant des travaux et les économies d'énergie prévisibles sont prises en compte.

Au-delà de ces éléments qui relèvent du droit fédéral du bail ou de la politique énergétique cantonale, le PS Morges s'interroge sur la politique de la Municipalité en la matière, notamment en lien avec le développement du CAD sur le territoire morgien. Il a ainsi l'honneur de poser les questions suivantes:

- 1) Quel organisme, société, autorité fixe le prix de l'énergie sortant du réseau du CAD MorgesLac ?
- 2) S'il s'agit d'une entité indépendante, la Ville de Morges exerce-t-elle un quelconque contrôle sur ce prix, dans la mesure où elle a été associée à la réalisation de ce réseau de CAD ?
- 3) La Municipalité est-elle en mesure de garantir au Conseil communal que ce prix est concurrentiel par rapport au prix du gaz, du mazout ou d'une PAC géothermique ou autre ?

¹ <https://www.24heures.ch/morges-charges-elevees-pour-les-locataires-du-quartier-cff-279535649995>

² <https://www.asloca.ch/actualites/renovations-energetiques-effort-partage>

³ LDTR Genève <https://silgeneve.ch/legis/index.aspx>

- Au regard de la difficulté d'obtenir des informations détaillées sur les décomptes de chauffage du Quartier des Halles, comment la Municipalité peut faire en sorte de garantir la transparence des charges liées au CAD et de faciliter leur accessibilité et leur intelligibilité ?
- Dans le développement des futurs CAD sur le territoire morgien, suite au préavis no 29/9.22
- 5) Concernant la création de la Société anonyme MorgesEnergies SA détenue à 51 % par la Ville de Morges, comment sera fixé le prix de l'énergie facturé à la Commune et aux particuliers ?
- La Municipalité a-t-elle déjà réfléchi à des garde-fous afin que ce ne soient pas les locataires, au bout de la chaîne, qui paient le prix fort de la transition énergétique ? Si oui, quels sont-ils ?
- 6)

Fabien Jonner

Clayton

Interpellation

Conseil communal de Morges, séance du 3.9.2025

Conséquences locales de la baisse annoncée des subventions Jeunesse+Sport

L'annonce d'une réduction de 20% des subventions Jeunesse+Sport (J+S) à partir de 2026 suscitée de vives inquiétudes parmi les clubs et associations de la jeunesse et du sport. Ces soutiens représentent une part non négligeable des budgets de nombreuses structures locales, qu'il s'agisse des clubs sportifs, des mouvements scouts ou encore d'associations proposant des camps pour les jeunes.

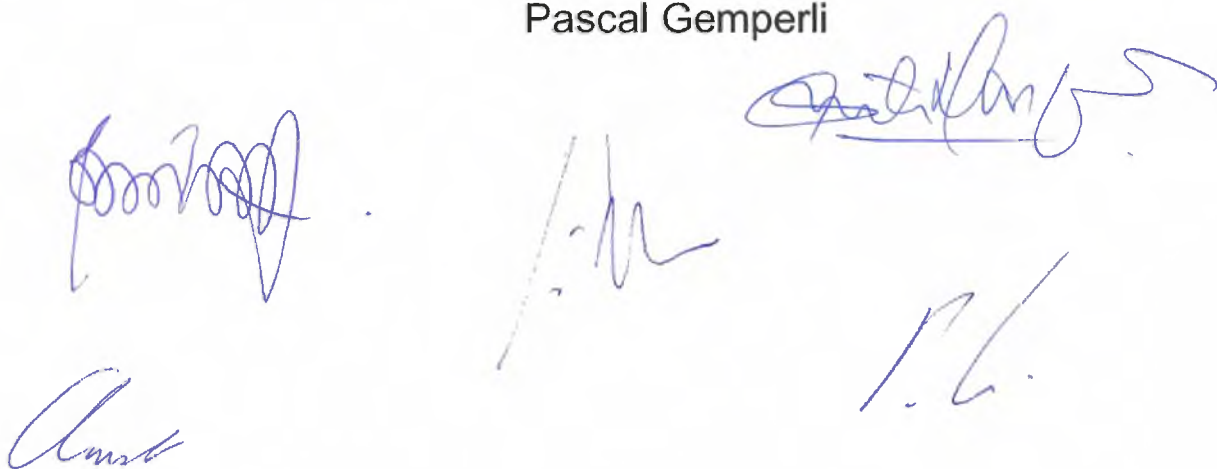
À Morges, plusieurs clubs expriment déjà leurs craintes : pour certains, ces subventions couvrent une partie importante de leur budget, et leur disparition mettrait directement en péril des activités essentielles pour les enfants et les jeunes de notre ville, ceci dans un contexte financier déjà tendu pour beaucoup de ces acteurs. Cette situation est d'autant plus paradoxale que la demande en activités sportives et associatives est en forte croissance, avec des listes d'attente dans plusieurs disciplines. Notre ville se doit d'assurer une offre adéquate pour les jeunes et le sport, avec comme objectif que tout jeune qui le souhaite puisse suivre l'activité et le sport qu'il ou elle souhaite.

Dans ce contexte, nous demandons à la Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle déjà eu des discussions avec les clubs et associations de la jeunesse et du sport concernés par cette coupe annoncée ?
2. Quels clubs et quelles structures de jeunesse sont concernés à Morges, et pour quelle ampleur financière (nombre de jeunes, pourcentage du budget, etc.) ?
3. En 2022, la Municipalité a sollicité et obtenu du Conseil communal une aide financière exceptionnelle de 100'000 CHF pour les clubs utilisateurs de la patinoire, afin de compenser leurs pertes associatives. Un soutien similaire est-il envisagé par la Municipalité dans le cas présent pour 2026, afin de préserver l'accès des jeunes Morgien·ne·s au sport et aux activités associatives ?

Pour le groupe des Vert.e.s

Pascal Gemperli

The block contains five handwritten signatures in blue ink. One signature is large and stylized, another is more compact, and there are three smaller, more fluid signatures. The signatures are arranged in a loose cluster below the printed name.

Postulat – Groupe UDC Ville de Morges

Violences domestiques : une réalité alarmante, des réponses concrètes attendues

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Chers collègues,

Les chiffres sont clairs, et ils font froid dans le dos.

En 2024, 1'722 cas de violences domestiques ont été recensés dans le canton de Vaud, soit une augmentation inquiétante de 9 % par rapport à l'année précédente. Cela représente cinq interventions par jour en moyenne, sans compter tous les cas qui ne sont jamais dénoncés, souvent par peur, honte ou absence de solution concrète.

Cette situation n'est plus tolérable.

À Morges, nous avons la responsabilité d'agir. La Ville dispose d'actifs immobiliers et de possible projets en développement – notamment la passerelle 659, propriété communale et que nous avons modifier le Plan d'affectation Gare Nord, récemment accepté par ce Conseil.

C'est pourquoi le groupe UDC Ville de Morges demande à la Municipalité :

- D'étudier l'intégration, dans tout projet immobilier, d'une structure d'accueil et de protection pour les victimes de violences domestiques.

Un centre inspiré de modèles existants, tel que Malley Prairie. Il ne s'agit pas ici de symboles ou de vœux pieux, mais d'une nécessité urgente.

Nous devons offrir des lieux sûrs, accessibles, et anonymes à celles et ceux qui, aujourd'hui, n'ont nulle part où aller.

Protéger les victimes, c'est défendre nos valeurs fondamentales.
C'est aussi envoyer un message fort : la Ville de Morges ne
détournera pas le regard.

Au nom du groupe UDC Ville de Morges